

# Forum National D&A

Groupe de travail Sortie de marchandises

19 janvier 2018



WERKGROEP UITGAAN

# ORDRE DU JOUR

- État de la situation à Zaventem
- Preuves alternatives d'apurement du transit
- Consolidation
- Notification de réexportation
- Scénario « Sortie de marchandises »

# ÉTAT DE LA SITUATION À ZAVENTEM

- Au 18.01.2018, il y avait :
  - 25, peut-être 28 entreprises prêtes à travailler via BruCloud = 31 %
  - 50 % des déclarations sont actuellement traitées via BruCloud

# ÉTAT DE LA SITUATION À ZAVENTEM

- Problèmes :
  - Envoi en retard d'IE507 ou de FFM =  $\pm 10\%$
  - Aucun couplage entre IE507 et BruCloud =  $\pm 10\%$ 
    - ✓ Mention n° LTA erroné dans IE507 ?
    - ✓ Doit être examiné
  - Aucune procédure de secours ECS

# Preuve alternative de transit Art. 312 du RE, paragraphe 1<sup>er</sup>

- Aucune nouvelle de la Commission européenne
- Procédure avec déclaration sur 724A à Anvers
  - Dans le cas de conteneurs = aucune preuve d'exportation des marchandises !
  - Importance du sous-groupe de travail Consolidation
- **Preuve alternative = plan B**

# Consolidation

- Kick-off du sous-groupe de travail
- Appel aux participants
- Date de la première réunion de travail



# Consolidation - groupe de travail

- Appel aux participants avec une implication **directe**
- **Transporteurs** (mer, air, **route**), **chargeurs** et **douane**
- **Petit groupe** : de préférence maximum 20 personnes
- **Kick off** meeting en **février** (le 23.02 par exemple)
- **État de la situation** durant la réunion du groupe de travail Sortie de marchandises
- Le **planning** détaillé suivra ultérieurement
- **Objectif** : résoudre les problèmes relatifs à la 2<sup>e</sup> déclaration d'exportation

# Consolidation - objectif

1. Problème 2<sup>e</sup> déclaration d'exportation
2. Manifestes de chargement standardisés
  - L'attestation d'exportation de **conteneur** ne constitue pas une preuve alternative d'apurement du transit
    - doit faire référence aux **marchandises**
  - La démonstration doit être faite que la déclaration de transit concerne le contenu du conteneur
3. Organisation générale de la consolidation en conteneur en vue de l'exportation



# Notification de réexportation

- Déclaration préalable à la sortie : article 263 du CDU :
  - Déclaration d'exportation ou de réexportation
  - Notification de réexportation
  - Déclaration sommaire de sortie - EXS
- Exceptions : article 245 RD
  - Basées sur les marchandises = paragraphe 1<sup>er</sup>
  - Basées sur la situation = paragraphe 2
    - ✓ Lettre e) transbordement en IST au sein du même bureau de douane
      - 1) Dans les 14 jours
      - 2) Informations marchandises disponibles
      - 3) Destination et destinataire inchangés

# Notification de réexportation

- Définition à l'article 5 point 14 du CDU :
  - Forme ou modalité prescrite ⇒ Service Automatisation est en train de développer l'avis – set de données selon l'annexe B DA
  - Marchandises non Union sous le régime de zone franche OU
  - Marchandises non Union en dépôt temporaire
- Notification de réexportation : article 274 du CDU
  - Le paragraphe 1<sup>er</sup> définit le champ d'application
  - Le paragraphe 3 prévoit une simplification
    - ✓ Actuellement encore avec le MINI-CUSCAR

# Scénario « Sortie de marchandises »

- Document interactif et vivant
- Sera développé dans le courant de cette année d'activité avec l'input de
  - Participants au GT Sortie de marchandises
  - Législation
  - Service Automatisation
  - Accises
  - ...